

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Déclaration de Projet d'un parc photovoltaïque avec Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Cheval Blanc.

du samedi 22 juin 2024 au lundi 22 juillet 2024 inclus

(arrêté municipal n°MA-ARR-2024-119 du 28/05/2024)

Le Maire de la Commune de Cheval-Blanc

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-54 et suivants et R.153-1 et suivants ;

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L 123-1 à L 123-18 et R 123-1 à R 123-27 ;

VU la Loi N°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

VU l'Ordonnance 2016-1060 du 03 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

VU le Décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique ;

VU la Délibération MA-DEL-2019-022 du 12 mars 2019 approuvant le Plan Local d'urbanisme (PLU) de CHEVAL-BLANC ;

VU la Délibération MA-DEL-2023-10-17/3 du 17 octobre 2023 prescrivant la Mise en Compatibilité du PLU et définissant les modalités de la concertation ;

VU l'avis conforme n°CU-2023-3577 concluant à l'absence de nécessité d'évaluation environnementale de ma Mission Régionale d'Autorité Environnementale ;

VU la Délibération MA-DEL-2024-02-19/19 du 19 février 2024 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme ;

VU la notification du dossier de la Mise en Compatibilité n°1 du PLU aux Personnes Publiques Associées ;

VU les pièces des dossiers soumis à l'enquête ;

VU l'Ordonnance en date du 23 avril 2024 de M. le Président du Tribunal Administratif de NÎMES désignant Madame Garance GOJJARD en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Alain PIVERT en qualité de commissaire enquêteur suppléant

Prescrit une enquête publique comme définie ci-après :

Consultation du dossier : Hôtel de Ville – Rue de la Mairie 84460 CHEVAL-BLANC

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30	Jeudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Mardi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30	Vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Mercredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30	Samedi : de 8h30 à 12h (jusqu'au 30 juin 2024)

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la ville de Cheval-Blanc à l'adresse suivante :

<https://www.ville-chevalblanc.fr/enquetes-publiques>

Permanence du commissaire enquêteur : Mme GOJJARD Garance

le samedi 22 juin 2024 de 9h00 à 12h00
le vendredi 12 juillet 202 de 9h00 à 12h00
le lundi 22 juillet 2024 de 14h00 à 17h00

Observations et propositions du public pendant l'enquête :

- consignées dans le registre d'enquête papier, mis à disposition à la mairie de CHEVAL-BLANC
- déposées, de manière électronique, à l'adresse suivante : urbanisme@ville-chevalblanc.fr
- reçues, de manière écrite ou orale, par le commissaire enquêteur pendant les permanences
- reçues par courrier, au plus tard le lundi 22 juillet 2024 à 17h au commissaire enquêteur au siège de l'enquête où toute correspondance doit être adressée, à l'adresse suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention: « *Ne pas ouvrir* ») :

À l'attention de Mme GOJJARD Garance

Commissaire Enquêteur,

Mairie de Cheval-Blanc

Hôtel de ville

84 460 CHEVAL-BLANC

Résultats :

À la date de clôture de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire son rapport et ses conclusions. Ces documents seront ensuite laissés à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et consultable sur le site internet de la ville.